



FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

Maison de la Petite Enfance

Merci de renvoyer le dossier complété à l'adresse suivante :

Maison de la Petite Enfance

2 place François Mitterrand, BP 73

76 250 Déville lès Rouen

mpe@mairie-deville-les-rouen.fr

Votre dossier sera étudié à la prochaine commission d'attribution. Dans l'intervalle, votre demande se retrouve automatiquement inscrite sur liste d'attente.

DATE DE LA DEMANDE :

DATE D'ENTRÉE SOUHAITÉE :

NOM DE L'ENFANT :

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : Date prévue d'accouchement :

TEMPS D'ACCUEIL SOUHAITE

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30

La crèche est fermée **entre Noël et jour de l'An**, ainsi que la **dernière semaine de juillet** et les **deux premières semaines d'août**.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Arrivée :...h....	Arrivée :...h....	Arrivée :...h....	Arrivée :...h....	Arrivée :...h....
Départ :...h....	Départ :...h....	Départ :...h....	Départ :...h....	Départ :...h....

FICHE FAMILLE

Responsable légal 1

Responsable légal 2

NOM :

NOM :

PRÉNOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Adresse si différente :

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Profession :

Profession :

Adresse mail :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

COMMENTAIRES OU PRÉCISIONS (enfant présentant des difficultés particulières, horaires irréguliers, demandes particulières...)

.....

.....

Fait à, le

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement **informatisé** par la **MPE de Deville les Rouen** pour **traiter votre dossier de préadmission**.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie **la MPE**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **la MPE**.

Les données sont conservées **tant que votre demande est sur liste d'attente et pendant toute la durée de l'accueil de votre enfant**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le **service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante** : notre référente en Mairie au 02.32.82.50.22 ou par mail dgs@mairie-deville-les-rouen.fr

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Les commissions d'attribution des places

Elles ont lieu 2 fois par an, en avril pour étudier toutes les demandes d'accueil pour la période de août à janvier, et en octobre pour étudier toutes les demandes d'accueil entre janvier et juillet. Les dossiers examinés doivent être complets. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités du service.

Après les commissions

Si une place vous est attribuée, vous serez informé directement par téléphone pour organiser la suite des démarches et notamment le rendez-vous d'inscription. L'attribution d'une place à une famille est faite au regard de la demande et du besoin exprimé dans le dossier de préinscription. Si des modifications sont apportées à la demande par la suite, le dossier est réétudié afin de déterminer si la proposition de place peut être maintenue.

Si nous ne pouvons accéder à votre demande de place suite à la commission, un courriel vous sera envoyé. Vous devrez alors contacter la structure au 02 32 82 35 76 ou par mail pour confirmer votre souhait de maintien. Votre demande sera maintenue sur la liste d'attente jusqu'à ce qu'un accueil soit possible. En l'absence de confirmation de votre part, votre dossier sera clôturé.

Calcul du tarif :

Pour calculer le tarif horaire nous vous invitons à vous rendre sur le site monenfant.fr « rubrique je suis parent » / « coûts et aides » / « simuler le coût en crèche ».

Relais Petite Enfance (RPE) :

L'animatrice du RPE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la recherche d'un mode de garde correspondant à vos besoins. Il existe d'autres modes d'accueil que la crèche sur la commune. Des assistant(e)s maternel(le)s peuvent accueillir votre enfant à leur domicile ou au sein d'une maison d'assistantes maternel(les)s. N'hésitez pas à contacter le RPE pour obtenir des informations concernant la recherche, l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et la gestion du contrat de travail.

Horaires du RPE :

- Permanence téléphonique : lundi/jeudi/vendredi de 13h30 à 14h30
- Permanence physique : lundi de 10h à 12h sur RDV

Mercredi de 14h à 16h sans RDV

Jeudi de 14h30 à 16h15 sur RDV